



Comité français pour l'environnement
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 18/03/04



Contact : Conseil Général de Gironde

Porteur du projet : Julie CHABAUD, Chargée de mission, mission centrale de coordination de développement durable

Tel : 05 56 99 33 33

Titre : Politique départementale de développement durable en faveur des territoires girondins.

Introduction

Lors de la séance plénière du 25 mars 2002, le Conseil général a défini les modalités de mise en œuvre du Contrat de développement durable, en proposant un cahier des charges sur lequel les Pays, les Communautés de communes, les Communautés d'agglomération, et les Communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux font acte de candidature et s'engagent dans la démarche. Il s'agit de renforcer le partenariat avec les territoires girondins, qu'ils soient urbains ou ruraux, à la fois en contribuant au renforcement de l'intercommunalité et en proposant une méthodologie de travail fondée sur le Contrat de développement durable.

1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

La mise en place des Contrats de développement durable se fonde sur trois axes :

Le premier axe concerne tous les territoires de projets (toutes les structures intercommunales).

Le second s'applique au passage d'une logique de guichet à une logique de projet c'est à dire de la subvention au contrat comme mode de partenariat avec une approche basée sur la concertation et la construction d'un diagnostic partagé.

Le troisième axe concerne la promotion du développement durable, à travers la diffusion des principes et des valeurs définis dans ce concept à savoir : la transversalité, la mise en place d'outils d'évaluation, la concertation et la mobilisation.

Les interventions du Département prévoient désormais une bonification « pour un plus de durabilité » dans le cadre du Contrat de Développement Durable. Sont d'avantages accompagnés (bonifications des taux de subvention ou augmentation du plafond de dépenses) les projets qui visent et organisent :

- la qualité environnementale, notamment des constructions : critères liés à la démarche HQE, au tri des déchets ;
- la vitalité des réseaux de production : critères liés aux achats locaux, à l'inscription dans des réseaux territorialisés de production, à la promotion des richesses locales ;
- le soutien aux personnes fragiles et à la mixité sociale : critères liés à l'adaptabilité des horaires d'ouverture, l'emploi de personnes en difficulté, la rencontre des générations, l'adaptation des tarifications aux types de public ;
- la concertation et la participation : critères liés à une méthode de travail privilégiant la construction à plusieurs et la transparence.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————→

2/ La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :

La conduite du projet a été assurée par la Vice-Présidente chargée du développement durable et un comité de pilotage, sous l'égide du Conseil Général. La Direction Générale des Services est entourée d'une Mission Centrale de Coordination du développement durable. Celle-ci a d'ailleurs été renforcée par trois chargés de mission qui vont assurer la relation territoriale pour la mise en œuvre des Contrats de développement durable. Le volet opérationnel est assuré par des groupes de travail pluridisciplinaires dits « *groupes de travail opérationnels du développement durable* » constitués de cadres et d'agents opérationnels.

L'ensemble des services est concerné et tous les conseillers généraux ont participé au développement des objectifs et de la méthodologie.

Le Département envisage par ailleurs, avec l'appui de l'Etat et de l'Europe, de structurer un centre de ressources dédié au développement durable (observatoire, ingénierie, pédagogie, formation, veille scientifique et technique, communication interne et externe).

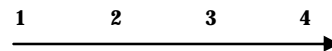
Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————→

3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

Les groupes de travail ont eu pour mission de préparer la politique développement durable et ont assuré la représentation technique du Conseil général auprès des territoires. 15 groupes se sont répartis en trois catégories :
5 groupes d'orientation, chargés par la Vice-Présidente de définir les nouvelles orientations adoptées en mars 2002 et synthétisées dans un document « Ensemble, mieux vivre la Gironde ».
6 groupes territoriaux ont assuré une présence technique globale du Conseil général auprès des territoires candidats, en vue de préparer les étapes du contrat, selon le cahier des charges. Chaque groupe territorial couvre un territoire comprenant une composante urbaine et une composante rurale.
4 groupes d'appui prennent en charge l'accompagnement des agents, la définition des modalités techniques, les mises au point administratives et financières.
L'évaluation a permis de dresser un premier bilan très positif sur l'exercice pratique de la transversalité dans les services et l'élaboration de diagnostics partagés avec les acteurs des territoires girondins.

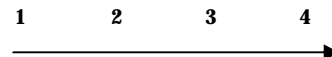
Note d'évaluation par le jury



4/ Le caractère novateur de la démarche :

La volonté du Département consiste à passer d'une logique de guichet à la construction collective d'un projet de territoire, sur la base d'indicateurs de développement durable. Il s'agit de faire évoluer les politiques de financement du Département, avec pour objectifs d'accompagner les services dans la conduite du changement pour acquérir de nouveaux savoir-faire concernant les diagnostics des territoires, la mise en place de méthodes de travail de types coopératifs, un nouveau mode partenariat entre les acteurs des territoires, fondés sur la mise en place d'instances de dialogues et de soutiens (techniques, financiers) au montage de dossiers.

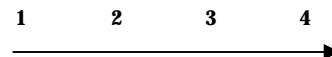
Note d'évaluation par le jury



5/ Les acquis effectifs :

Politique en faveur de l'intercommunalité et de la démarche Pays :
8 Pays sont en cours de création, 42 communautés de communes existent alors qu'il n'en existait que deux en 1998. 489 communes sur 542, soit 90% de celles-ci, se sont regroupées avec une fiscalité propre et 96 % de la population font partie de structures intercommunales capables de faire fonctionner les services.
Contrats de développement durable :
En milieu rural, 4 diagnostics partagés ont été élaborés conjointement à l'approbation des contenus des chartes de Pays, 3 conventions d'objectifs 2003-2006 ont été conclues avec les structures porteuses de Pays et 11 contrats opérationnels ont été négociés avec les communautés de communes pour l'année 2003. En milieu urbain, 20 conventions d'objectifs ont été négociées, débouchant sur la signature de 22 contrats opérationnels en 2003.

Note d'évaluation par le jury



SCORE FINAL: /20

COMMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....